

31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : contact@tg.gt.com

8^{ème} étage immeuble CRBC
Place le Réconciliation
Route de la Nouvelle Présidence
06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 53 92 00
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur le projet d'augmentation du capital par l'émission d'actions ordinaires

Exercice clos le 30 juin 2024
ORAGROUP S.A.
392, rue des plantains BP 2810
Ce rapport contient 03 pages

31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : contact@tg.gt.com

8^{ème} étage immeuble CRBC
Place le Réconciliation
Route de la Nouvelle Présidence
06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 53 92 00
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains B.P.2810 Lomé - Togo

Rapport des commissaires aux comptes sur le projet d'augmentation du capital par l'émission d'actions ordinaires

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions des articles 564 et 567 et suivants, de l'Acte uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique relatif au droit des sociétés commerciales et Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence pour décider d'une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires sans suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant (maximum) de 160 000 000 000 , opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

1. Motifs et caractéristiques de l'augmentation de capital

Conformément au rapport du Conseil d'administration, l'opération envisagée est motivée par le fait que le Groupe Orabank fait face à une injonction du régulateur de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) pour se conformer aux ratios prudentiels d'ici le 31 décembre 2024. Ainsi le renforcement des fonds propres via une augmentation de capital est impératif afin de se conformer aux exigences réglementaires et d'assurer la stabilité financière du Groupe.

Elle consistera à augmenter le capital social dans la limite de cent soixante milliards (160 milliards) de FCFA par l'émission d'actions ordinaires. Les actionnaires pourront exercer leur droit préférentiel de souscription, à titre irréductible et réductible.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois, la compétence pour décider d'une augmentation de capital sans suppression du droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément à l'article 564, de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des états financiers semestriels de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

2. Diligences mises en œuvre

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables au Togo relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération.

3. Conclusion

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de l'opération projetée.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée, n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article 592 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lomé, le 01 octobre 2024

Les commissaires aux comptes

FICAO Grant Thornton Togo

The image shows a blue ink signature of Abalo Amouzou over a circular blue stamp. The stamp contains the text "FICAO Grant Thornton Togo" around the perimeter and "FICAO Grant Thornton Togo" in the center, with a small logo. Below the stamp, the name "Abalo Amouzou" and the title "Associé" are printed.

Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

The image shows a blue ink signature of Franck Fanou over a block of text. The text includes the company name "KPMG Togo", the address "8ème étage immeuble CRBC, Place de la Réconciliation, Route de la nouvelle présidence", the telephone number "Tél: (228) 22 53 92 00", and the postal address "06 BP 6019 Lomé 06, Togo". Below the text, the name "Franck Fanou" and the title "Associé" are printed.

Franck Fanou
Associé